

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 octobre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° II-CF1636

présenté par

Mme Calvez, M. Sorre et Mme Spillebout

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Patrimoines	0	0
Création	2 157 105	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	2 157 105
<b>TOTAUX</b>	2 157 105	2 157 105
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement, adopté en Commission des affaires culturelles et de l'éducation, vise à abonder de 2 157 105 euros les crédits destinés aux Manufactures nationales – Sèvres & Mobilier national afin de poursuivre les actions engagées dans le cadre de la Stratégie nationale en faveur des métiers d'art (2023-2025), en permettant notamment le lancement du « Printemps des manufactures », grand festival dédié à la découverte des métiers d'art et des formations auprès des jeunes.

---

Les deux établissements publics administratifs du Mobilier National et de la Cité de la Céramique Sèvres et Limoges ont été réunis au 1<sup>er</sup> janvier 2025 au sein d'une entité unique : les Manufactures nationales – Sèvres & Mobilier national.

Cet établissement a été créé pour être le bras armé du déploiement de la Stratégie nationale en faveur des métiers d'art (SNMA) 2023-2025 annoncée conjointement en mai 2023 par la ministre de la Culture et la ministre chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et portée jusqu'alors par le Mobilier national.

Cette stratégie publique est la première consacrée exclusivement aux métiers d'art et a pour but de renforcer le soutien des pouvoirs publics en faveur de ce secteur à travers des mesures concrètes pour répondre aux attentes exprimées par ses acteurs, autour de cinq grands axes : jeunesse, formation, territoires, innovation et international.

Les résultats des actions menées sur ces trois exercices par le Mobilier national puis les Manufactures nationales dans ce cadre ont été particulièrement fructueux :

1. La valorisation des métiers d'art auprès de la jeunesse, notamment avec la création de programmes d'éducation artistique tels que le Petit Mob' pour les 6-14 ans qui présente, au sein de l'enclos des Gobelins, à des groupes scolaires de manière immersive les matières et techniques propres aux arts décoratifs français. 6.000 enfants par an en bénéficient. Des malles pédagogiques itinérantes à destination des élèves des cycles 2 et 3 sont également désormais envoyées gratuitement pour une durée de deux semaines dans les écoles qui en font la demande pour découvrir l'art de la Céramique. Enfin, le programme "Je tisse Picasso" promeut l'art de la tapisserie auprès des jeunes, en les sensibilisant aux savoir-faire traditionnels, en particulier dans des zones rurales terroirs de ces savoir-faire : la Creuse, le Beauvaisis ;
2. La formation et la transmission avec la création d'un Centre de formation des apprentis (CFA) au cœur des Manufactures nationales afin de former aux métiers de l'institution mais surtout aux métiers devenus orphelins de formation initiale et pour lesquels des emplois existent au sein de petites manufactures ou ateliers qui peinent à recruter des professionnels formés ;
3. L'ancrage des métiers d'art au cœur des territoires, avec le rôle des manufactures en région et le soutien aux filières via une grande campagne de restauration des objets des collections faisant appel aux savoir-faire de plusieurs centaines d'ateliers sur l'ensemble du territoire ;
4. Le soutien à la recherche, l'innovation et la création avec la création d'un pôle R&D au cœur des Manufactures nationales portant une attention particulière aux recherches sur les nouveaux matériaux biosourcés et les couleurs écoresponsables appliquées aux textiles (manufactures textiles du Mobilier national) et à la céramique (manufacture de Sèvres) avec pour objectif de créer une matériauthèque écoresponsable ;
5. La promotion des savoir-faire français et des métiers d'art à l'international. Pour 2025, il convient de citer une participation aux salons les plus stratégiques du secteur : "Salone del Mobile" à Milan, "OUI Design! / Wanted Design" aux États-Unis, "3DAYSOFDDESIGN" à

Copenhague, l'Exposition universelle d'Osaka au Japon ainsi que "Design Week" de Gwangju en Corée du Sud ou encore "Homo Faber" à Venise.

Ces crédits additionnels visent ainsi à poursuivre les projets initiés dans le cadre du plan interministériel en faveur des métiers d'art, dont les programmes de sensibilisation destinés aux jeunes, le CFA pour les métiers orphelins de formation, la valorisation des métiers d'art français tant sur le territoire qu'à l'international, mais aussi à lancer le grand « Printemps des manufactures » annoncé par la ministre de la culture en avril 2025, festival dédié aux métiers d'art visant à faire découvrir aux jeunes la diversité des savoir-faire et des formations existantes.

Cet amendement propose pour ce faire d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 2 157 105 euros pour l'action 02 « Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels » du programme 131 « Création » et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action 07 « Fonctions de soutien du ministère » du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture », tout en appelant le Gouvernement à lever ce gage.

Amendement travaillé avec Les Manufactures nationales Sèvres & Mobilier national.